

Association du BASSIN DU MADON

Siège : Mairie de Mattaincourt

Adresse de correspondance :

*Assoc BASSIN DU MADON
Chez M LAIBE Jean-François
2, rue du centre – 88500 MATTAINCOURT*

tél 03 29 37 10 71



Monsieur le Préfet

Préfecture des Vosges
88000 EPINAL

Mattaincourt le, 22 janvier 2007

Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions de votre lettre courrier du 19 décembre qui répond avec beaucoup de précision aux différentes questions soulevées lors de la réunion du 30 novembre.

Nous souhaitons comme vous l'avez exprimé, vous faire part de nos observations.

1) En ce qui concerne le dispositif d'alerte :

Nous avons bien intégré le fait que le dispositif en place a pour but une alerte globale au niveau du bassin et qu'il semble à cette échelle, en fonction de ce que vous nous rapportez, fonctionner d'une manière relativement satisfaisante.

Nous estimons qu'il n'en est pas de même sur le bassin moyen du Madon et notamment autour de Mirecourt où la précision n'est pas assez fine pour être utile.

Il est compréhensible qu'un dispositif à l'échelle d'une région centré sur les grandes agglomérations ne permette pas d'obtenir la finesse utile à la prévision de chaque portion du bassin.

C'est pourquoi nous pensons que cette question, vu l'importance locale qu'elle revêt doit faire l'objet d'un réexamen approfondi visant à donner un véritable outil de prévision à cette échelle.

Notre avis est que la mise en place d'une station de mesure très en amont de Mirecourt, en un point qui devra être choisi avec soin, permettrait d'améliorer substantiellement la qualité des prévisions à Mirecourt.

Par ailleurs, une manière efficace d'améliorer la précision des données permettant la prévision fine utile à ce bassin serait de dépasser le cadre des relevés de mesures automatiques et d'intégrer les observations de personnes (services techniques municipaux, volontaires, gendarmerie ...) sur place. Ces personnes pourraient être

formées et munies de consignes pour faire remonter l'information par exemple sur le niveau de pluviométrie et les hauteurs d'eau atteintes, ainsi que la vitesse de montée de la crue.

Ce sont ces éléments à caractère très local, forcément invisibles à l'échelle du bassin comme l'ont expliqué Météofrance et la Diren qui permettront une prévision utile sur le Madon.

Nous vous rappelons qu'un tel dispositif n'est pas nouveau et qu'il a existé. Nous en avons pour preuve un cahier de consignes daté de 1923 d'un agent des « ponts et chaussées » dont le rôle était de communiquer de telles informations par téléphone à ses supérieurs à Nancy. Les plus anciens riverains du Madon sont à même de vous témoigner de l'efficacité du dispositif.

2) En ce qui concerne la gestion des moyens en cas de crise

Nous souhaitons que soit expliquée l'organisation de la chaîne des responsabilités. A ce jour, sur de nombreuses questions (mises en sécurité des personnes et des biens collectifs ou privés, circulation, accès aux lieux sinistrés mais aussi gestion des vannes) nous constatons que chacun des acteurs se trouve entravé dans son action par un jeu de responsabilités croisées.

Pour améliorer l'efficacité des interventions et donner une lisibilité du dispositif au citoyen nous souhaitons que soient clarifiées les responsabilités et précisés les objectifs et les moyens de chacun.

Compte tenu de son parcours sur deux Départements, il serait indispensable qu'une cellule de crise spécifique au Madon soit mise en place à un endroit qui serait fixé par les services de l'Etat.

D'autre part, nous estimons que des tests d'opérabilité d'une telle cellule doivent être menés et qu'un recensement des risques, des moyens et des communications peuvent diminuer dans de très larges proportions les risques liés aux crues.

3) En ce qui concerne l'entretien de la rivière

C'est à la fois la question la plus évidente et sans doute la plus compliquée à mettre en œuvre.

La plus évidente parce que du bon entretien du lit de la rivière dépend largement sa capacité d'écoulement.

Mais aussi parce que cet entretien est au cœur des préoccupations des riverains et beaucoup y voient actuellement un signe fort du désintérêt général sur la question des débordements de la rivière.

C'est la plus complexe également par la diversité des acteurs publics, privés et associatifs qu'il faut mettre d'accord pour obtenir un résultat.

Sur cette question, Monsieur le Préfet, nous avons la certitude que votre action qui consiste comme vous l'avez justement rappelé « à gérer des contradictions » est déterminante.

Nous proposons qu'après la prise en compte des observations de chacun lors de réunions de concertation, un plan soit élaboré par vos services afin qu'il s'impose à tous.

L'Etat, garant de l'intérêt général doit conserver un regard et les moyens de faire appliquer ce plan par effet de subsidiarité. Cette position que nous souhaitons vous voir tenir n'exclut pas la mise en place d'un syndicat regroupant les acteurs du bassin, mais seule votre autorité est à même de fixer les conditions d'interventions des grands corps de l'Etat dans ce dispositif. C'est pourquoi votre participation est indispensable.

4) En ce qui concerne la réduction des niveaux de crues

C'est le rôle majeur qui pourrait être assigné à un syndicat des acteurs du bassin. Pour être reconnu par les riverains, ce syndicat devrait regrouper non seulement les collectivités locales riveraines, mais aussi donner une place aux associations concernées.

Des études sont à développer visant à effectuer des travaux dont l'objet serait la réduction des risques de crues. Depuis plus de cinquante ans, des travaux divers, des pratiques diverses, urbaines, rurales et agricoles ont modifié les conditions d'écoulement des eaux. Il semble également que des phénomènes climatiques puissent être en cause encore que ce dernier élément ne soit pas rigoureusement démontré.

Il nous appartient maintenant, collectivement, de tenir compte de ces évolutions en réévaluant les conditions d'écoulement de la rivière pour en tirer les conséquences quant aux ouvrages existants ou sur des travaux neufs ainsi que pour la création d'ouvrages spécifiques pour réduire la crue.

C'est le cas notamment pour ce qui concerne le niveau des tabliers des ponts et nous attendons à cet égard la position du Département sur les risques particuliers à Mirecourt et Mattaincourt sur les routes départementales concernées.

Pour la réalisation de ces études le maître d'œuvre pourrait être ce syndicat. Le Pays de l'Ouest Vosgien, interpellé par notre association lors de sa réunion du 14 décembre, a d'ores et déjà émis un avis de principe favorable à l'accompagnement financier d'un tel dossier.

Par ailleurs, notre association se propose de réaliser au cours de cette année des repérages préliminaires sur tout le parcours de la rivière pour situer les enjeux d'entretien et de travaux. Ce travail qui pourrait être conduit avec la collaboration éventuelle de vos services serait plus spécifiquement réalisé par un ou des stagiaires étudiants de ces spécialités. Ce travail pourra être mis en place si nous trouvons un

relais financier sous forme d'aides ou de subventions nous permettant de payer les frais, au demeurant assez faibles, d'un tel stagiaire.

En espérant que ces quelques réflexions pourront alimenter le débat et une meilleure prise en compte des besoins des riverains, nous restons à votre disposition pour toute précision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,
Bernard Pierrel

Le secrétaire,
Jean-François Laibe

Copie pour information

Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges
Monsieur le Député de la 4^{ème} circonscription des Vosges
Monsieur le Sous-Préfet de Neufchâteau
Monsieur le Président de la Communauté de communes de Mirecourt
Madame et Messieurs les Maires des communes du Bassin du Madon Centre